

**Budget supplémentaire et décision budgétaire  
modificative n° 1 (DM 1) pour 2013**

**Projet de délibération modifié**

(les modifications par rapport à la version initiale apparaissent **en gras**)

*Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :*

- *approuve le projet de budget supplémentaire - DM 1 pour 2013 et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet **modifié établi par le président et joint en annexes I et II***

- *décide d'admettre en non-valeur pour ce qui concerne le budget principal **un montant total de 211 857,03 €** ~~100 000 €~~*

- *accorde des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 44 005,76 €, dont **16 074,39 €** ~~31 314,22 €~~ au titre du Revenu minimum d'insertion (RMI), du Revenu minimum d'activité (RMA) et du Revenu de solidarité active (RSA)*

- *conformément au document annexé **III**, décide d'admettre en non-valeur :*  
. *au titre de la taxe départementale pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), un montant total de 7 887,22 €*  
. *au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), un montant total de 25 723 €*

~~- *décide d'annuler la délibération du 12 décembre 2011 relative à l'indemnité de conseil attribuée au Payeur Départemental*~~

- *décide de remplacer l'annexe 1 de la délibération n° CG/2012/44 du 25 juin 2012 relative à la mise en affectation des biens du budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau au profit du budget annexe du Service du Parc des véhicules et bacs rhénans (SPVBR), par l'annexe 1 jointe au présent rapport*

- *décide de remplacer l'annexe 2 de la délibération n° CG/2012/44 du 25 juin 2012 demandant de placer en affectation les biens du SPVBR au profit du budget annexe du Parc départemental d'Erstein, par l'annexe 2 jointe au présent rapport*

- *décide le retour au budget principal des biens AUT-SPVBR-W016, AUT-SPVBR-H084, AUT-SPVBR-E060, AUT-SPVBR-B491 et AUT-SPVBR-B483 du budget annexe du SPVBR, et la mise en affectation de ces biens du budget principal au profit du budget annexe du Parc départemental d'Erstein.*